Ces dernières années, le Conseil a connu une période d'activité intense. Il a aussi connu des revers dont il peut tirer une leçon. Un des grands enseignements à tirer est que les membres du Conseil de sécurité, en particulier les cinq membres permanents, doivent se montrer résolus à faire appliquer leurs décisions.

Le Canada estime essentiel de mettre en place des mécanismes de décision plus ouverts, plus transparents et plus collégiaux. L'on doit consulter plus étroitement les pays qui contribuent équipement et personnel pour faciliter la mise en œuvre des décisions du Conseil. À ce titre, le Canada ne peut que se réjouir des progrès notables accomplis dernièrement. Ces progrès doivent être institutionnalisés.

La crédibilité et l'efficacité du Conseil en matière de promotion de la paix et de la sécurité internationales sont également essentielles. Même si l'augmentation du nombre de ses membres ne nous apparaît pas comme une panacée, il n'empêche que la composition du Conseil influe sur sa crédibilité et son efficacité – et que celui-ci n'est pas aussi représentatif que naguère. Sa légitimité, et peut-être aussi la qualité de ses décisions, profiteraient d'une meilleure représentation des pays qui contribuent le plus au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la poursuite des grands buts de l'Organisation, critère déterminant de l'appartenance des membres non permanents, enchâssé dans l'article 23 de la Charte.

Il est peut-être temps de réfléchir ensemble aux buts mentionnés à l'article 23. Ils comprendraient sûrement la participation aux opérations de paix de l'ONU, l'engagement à l'égard du contrôle des armements et du désarmement et l'appui aux rapports de bon voisinage, à l'aide humanitaire, aux droits de la personne, à la coopération en matière de développement et à la promotion de la société civile. Si les États membres arrivaient à s'entendre sur ces questions, il serait plus facile de choisir les membres non permanents du Conseil, selon les modalités en vigueur ou selon une nouvelle formule.

Monsieur le président, un thème que je reprends sans cesse dans mes propos concerne la nécessité pour l'ONU d'utiliser à meilleur escient les rares ressources qu'elle possède. Il n'y a tout simplement pas d'autre solution si l'on veut rétablir la confiance dans l'Organisation et les institutions spécialisées. Comme l'a souligné le secrétaire général, la crise financière de l'ONU compromet son efficacité et sa crédibilité. Nous ne pouvons pas permettre que cela se produise.

La réponse consiste à viser à la fois les dépenses et les recettes. De nombreux gouvernements, dont le Canada, doivent faire des choix budgétaires difficiles. Nous avons dû apprendre à composer avec des réductions de nos dépenses en termes réels